

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Hugo Zbinden, Andreas Meister,  
Jean Rossiaud, Michèle Künzler, Emilie  
Flamand, Esther Alder, Sylvia Leuenberger,  
Mathilde Captyn, Charles Sellegger, Morgane  
Gauthier, Brigitte Schneider-Bidaux, Sandra  
Borgeaud et Pierre Losio*

*Date de dépôt: 17 novembre 2008*

## **Proposition de résolution pour un moratoire en matière de construction de centrale à gaz**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le changement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre ;
- la signature du protocole de Kyoto par la Confédération suisse ;
- la conception générale de l'énergie de la République et canton de Genève ;
- la volonté affichée du Conseil d'Etat d'atteindre la société à 2000 watts en 2050 ;
- les solutions existantes pour réduire la consommation d'énergie ;
- la volonté des SIG de construire une centrale à gaz au Lignon (centrale chaleur-force, CCF) ;
- les polluants autres que le CO<sub>2</sub> également rejetés par une telle centrale ;
- l'inéluctable augmentation de prix des carburants d'origine fossile ;
- le besoin d'une plus grande indépendance énergétique à l'égard de l'étranger ;
- l'article 160<sup>E</sup> de la Constitution,

invite le Conseil d'Etat

- à poursuivre et amplifier ses efforts visant à réduire la consommation d'électricité dans le canton ;
- à intensifier la promotion des énergies renouvelables ;
- à établir un bilan dans quatre ans, sur le succès des mesures d'économies ;
- à étudier des projets alternatifs à une centrale à gaz ;
- à décider après une période de quatre ans, et suite à un débat le plus large possible, de la construction d'une centrale à gaz à Genève.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **Ce n'est pas le bon moment pour investir dans l'énergie fossile !**

Vu les menaces sur le climat de notre Terre, la signature du protocole de Kyoto et la raréfaction, voire la pénurie prévisible des énergies fossiles, la conception générale de l'énergie 2005 à 2009 donne comme objectif à long terme pour notre canton une société dite « à 2000 watts ». Cela signifie qu'il faudra diviser la consommation actuelle d'approximativement 6000 W (5000 W sans énergie grise importée) par un facteur 3. En 2050, les 2000 watts par personne pourraient être composés de 1500 watts d'origine renouvelable et respectivement de 500 W d'origine fossile. Actuellement environ 1000 W sont produits par la voie renouvelable, il resterait donc à développer 500 W supplémentaires pour atteindre le but désiré.

Les mots clés pour arriver à cet objectif sont :

- sobriété (réduire la consommation);
- efficacité (améliorer l'efficacité des systèmes de production, conservation et utilisation);
- créativité (trouver de nouvelles sources d'énergies renouvelables).

Pourtant, malgré les efforts (certes modestes) du canton, la consommation d'énergie à Genève ne baisse qu'à peine, et en particulierité la consommation d'électricité ne cesse de croître (+ 1,6% pour 2008, +3% pour les ménages !).

Dans le contexte d'une consommation maintenue, voire croissante, et des prix d'électricité élevés sur le marché européen, la construction d'une nouvelle centrale à gaz très efficace peut certes séduire. Cela d'autant plus quand la production supplémentaire de CO<sub>2</sub> est compensée, en remplaçant des vieilles chaufferies et par d'autres projets d'économie d'énergie à Genève et à l'étranger.

Nous estimons néanmoins que cette solution ne traduit pas une volonté politique de s'affranchir des énergies et d'atteindre l'indépendance de l'approvisionnement et ne contribue guère à nous approcher de notre but à long terme, c'est-à-dire une société à 2000 W avec une production essentiellement renouvelable.

Par ailleurs, les fournisseurs de carburant d'origine fossile, tel le gaz, sont éloignés de notre pays, tant en termes de distance que de politique, et il est difficile de garantir un approvisionnement sûr. Et malgré les récents

soubresauts des prix de ventes, l'avenir ne peut que s'orienter vers une augmentation de celui-ci.

### **Economisons d'abord !**

Les 280 GWh d'électricité qui pourraient être produits par la nouvelle centrale au Lignon (CCF) représentent à peu près 10% de la consommation genevoise. Comment peut-on sérieusement accepter un défi comme la société de 2000W en 2050 et en même temps prétendre qu'une baisse de la consommation de l'électricité de 10% est irréaliste ?

Pourtant, il y a beaucoup de pistes d'économies possibles. Prenons l'éclairage comme exemple, qui représente environ 25% de la consommation du canton, soit 700 GWh. L'éclairage seul des communs d'immeuble du canton représente 100 GWh (selon une récente étude des SIG). Le règlement (RALCI, L 5 05.01) n'exige plus un éclairage 24h/24 et le programme éco21 sacrifie beaucoup de temps et de moyens pour convaincre les propriétaires de modifier leurs installations. Or, une simple adaptation du règlement, qui exigerait par exemple un éclairage à la demande, pourrait provoquer un changement de pratique rapide, avec une économie de 70 GWh à la clé, soit un quart de la production de la CCF !

Concernant la partie chaleur de la CCF, on peut dire que le potentiel d'économie est encore bien plus important que pour l'électricité. Aujourd'hui, on sait construire des immeubles qui consomment une fraction de ce que consomment les immeubles anciens. Des rénovations respectant les normes Minergie sont réalisables et rentables dans la majorité des cas.

Un grand réseau de chaleur à distance n'est pas sans poser des problèmes. D'abord, il n'y a pas de transport de chaleur sans pertes. Des pertes qui peuvent être considérables selon la demande et le dimensionnement du réseau. Or, un dimensionnement idéal d'un réseau est difficile, tant que la demande évolue (non seulement la quantité de chaleur mais encore la température) en fonction des rénovations des immeubles. Il faut d'abord rénover les immeubles avant de les connecter à un réseau surdimensionné. En plus, la technologie du couplage chaleur-force se prête aussi très bien à des petites centrales délocalisées.

### **L'avenir de la production d'électricité sera dans les énergies renouvelables ou ne sera pas !**

Personne ne doute que dans l'avenir la production d'électricité doit se faire de manière renouvelable. Investir maintenant dans une « ancienne »

technologie peut porter préjudice aux efforts de développement des énergies renouvelables, cela pour deux raisons :

- premièrement, les moyens d'investissement ne sont pas disponibles pour les technologies alternatives qui en ont besoin;
- deuxièmement, la production d'électricité bon marché d'origine fossile rend l'entrée sur le marché de l'électricité propre plus difficile.

Néanmoins, il faut noter qu'une augmentation des prix du gaz et des certificats pour l'émission de CO<sub>2</sub> pourraient changer la donne bien avant la fin de vie de la centrale.

### **Un refus de la CCF n'ouvre pas la porte aux centrales nucléaires !**

La majorité des Genevois tiennent à l'article 160<sup>E</sup> de la Constitution et ne veulent pas de nouvelles centrales nucléaires. De toute façon, il est faux de croire qu'il faut choisir maintenant entre le fossile ou le nucléaire. Il n'y aura de toute façon pas de centrale nucléaire en fonction avant la fin de vie de la CCF. Donc la CCF ne remplacera pas (partiellement) une nouvelle centrale nucléaire. Bien au contraire, cette production supplémentaire permettra de garder la consommation à un haut niveau et incitera à justifier le nucléaire une fois la fin de vie de la CCF arrivée. La meilleure manière de lutter contre le nucléaire reste de baisser la consommation.

### **Un moratoire pour mieux étudier les alternatives**

Il y a deux ans, les SIG présentaient la CCF comme une centrale d'électricité valorisant le coproduit chaleur. C'est seulement cette année que l'on nous parle d'une centrale pilotée par la demande de chaleur. Et un projet alternatif ne nous a jamais été présenté. D'ailleurs, depuis quelques années, le nombre d'ingénieurs travaillant au développement de la CCF dépasse largement le petit nombre de personnes travaillant sur les énergies alternatives et les économies d'énergies.

Nous demandons donc que le canton se donne une période de quatre ans pour mettre en place des mesures d'économies efficaces et pour étudier en parallèle des projets alternatifs d'économies et de production renouvelable. C'est après cette période de quatre ans qu'un vrai débat politique, cette fois en toute connaissance de cause, pourra avoir lieu afin de décider de la politique genevoise en la matière.

C'est pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, que nous vous demandons d'accepter cette résolution.